

AVIS CONCOURS D'ENTRÉE AU CENTRE DE FORMATION JUDICIAIRE (CFJ) SESSION 2018

Dans le cadre du programme de recrutement de la Fonction publique, le Centre de formation Judiciaire (CFJ) a été autorisé à recruter neuf (09) magistrats et vingt-cinq (25) greffiers (20 pour le concours direct et 05 pour le concours professionnel) au titre du quota de 2018.

Section magistrature

Concours direct : sont recrutés par voie de concours direct les candidats de nationalité sénégalaise titulaires d'une maîtrise ès-sciences juridiques ou d'un diplôme admis en équivalence, remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique. La limite d'âge est fixée à quarante (40) ans au plus au premier janvier de l'année du concours.

Pièces à fournir :

1. Fiche de renseignements ([téléchargeable ici](#) et disponible au CFJ),
2. Demande manuscrite adressée au Directeur du CFJ sous couvert du Ministre de la Justice
3. Photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité,
4. Certificat de nationalité sénégalaise,
5. Extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois,
6. Certificat de visite et de contre visite médicale de moins de trois mois,
7. Photocopie du diplôme certifié conforme,
8. Frais d'inscription **10.200F** payable au niveau des agences de la SGBS sur les comptes mentionnés sur la fiche de renseignements.

Sous- section greffe

Concours direct : sont recrutés par voie de concours direct les candidats de nationalité sénégalaise âgés de trente-trois (33) ans au plus au premier janvier de l'année du concours et titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence, remplissant les conditions générales d'accès à la Fonction publique.

Pièces à fournir :

1. Fiche de renseignements([téléchargeable ici](#) et disponible au CFJ),
2. Demande manuscrite, adressée au Directeur du CFJ sous couvert du Ministre de la Justice
3. Photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité,
4. Certificat de nationalité sénégalaise,
5. Extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois,
6. Certificat de visite et de contre visite médicale de moins de trois mois,
7. Photocopie du baccalauréat certifié conforme,
8. Frais d'inscription **5. 200F** payable au niveau des agences de la SGBS sur les comptes mentionnés sur la fiche de renseignements,

Concours professionnel : Le concours professionnel est ouvert aux agents de l'État âgés de cinquante-cinq (53) ans au plus au premier janvier de l'année du concours, totalisant au moins cinq années de services effectifs dans les hiérarchies B ou C.

Pièces à fournir :

1. Fiche de renseignements ([téléchargeable ici](#) et disponible au CFJ),

2. Demande manuscrite adressée au Directeur du CFJ sous couvert du Ministre de la Justice,
3. Curriculum vitae,
4. Photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité,
5. Certificat administratif attestant le grade et l'ancienneté dans la Fonction publique (au moins 5 ans dans les hiérarchies B ou C),
6. Frais d'inscription **10.200F** payable au niveau des agences de la SGBS sur les comptes mentionnés sur la fiche de renseignements.

Les candidats ne peuvent subir plus de trois fois le même concours.

Les délais d'inscription se présentent ainsi qu'il suit :

- **Section magistrature du 03 décembre 2018 au 04 janvier 2019 ;**
- **Section greffe direct et professionnel du 03 décembre 2018 au 04 janvier 2019.**